



RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2020.**

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du premier trimestre 2020. Pendant cette période et au cours des mois à venir, notre environnement économique et financier a connu et connaîtra encore de profonds bouleversements. Il y a donc lieu de lire les commentaires faits sur la gestion financière des différents fonds de Cardif et d'Assuvie avec le recul et les précautions qui s'imposent.

1 L'ASSURANCE VIE EN 2019

1.1 L'environnement de l'assurance vie

2019 aura été pour L'assurance vie épargne, l'année du grand bouleversement. Au cours de cette année, s'est matérialisé le changement de son modèle économique fondé en grande partie sur le fonds en euros. A ce changement se sont ajoutées, la modification de son environnement avec la remise en cause du système de retraite français, et la restructuration des différents systèmes de retraite par capitalisation avec la loi PACTE. Les fonds en euros ont été mis à mal par les taux d'intérêt durablement bas voire négatifs qui ont transformé en gageure le maintien simultané d'une bonne performance, d'une garantie en capital et d'une liquidité de tous les instants. Face à ce défi, et sous la pression des pouvoirs publics, le secteur de l'assurance a entamé une évolution de son modèle pour imaginer de nouveaux produits venant compléter l'offre sécuritaire du fonds en euros dont la baisse de rendement est inexorable.

Cette évolution s'est inscrite d'une part dans la refonte de l'épargne de long terme et de la retraite organisée par la loi PACTE mais aussi dans les réflexions en cours sur la mise en place d'un système de retraite universel.

L'ensemble de ces changements devrait se combiner pour former une nouvelle couverture retraite globale, additionnant couverture universelle et couverture individuelle.

1.2 L'activité sur l'année 2019

A. Le marché de l'assurance vie

La collecte nette de l'année 2019 s'établit à 25,9 milliards d'euros, contre 21,5 milliards d'euros sur la même période en 2018.

Le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurance en 2019 a été de 144,6 milliards d'euros (139,7 milliards d'euros en 2018). Dans le même temps, les prestations versées par les sociétés d'assurance depuis le début de l'année s'élèvent à 118,7 milliards d'euros, un niveau stable comparé à la même période de 2018.

Par ailleurs, les assurés ont poursuivi la réorientation de leurs cotisations vers les unités de compte et les versements effectués sur ces supports ont représenté 39,6 milliards d'euros soit 27% des cotisations brutes encaissées en 2019.

L'encours des contrats d'assurance vie (provisions mathématiques et PPB) s'élève à 1.788 milliards d'euros à fin décembre 2019, en progression de 6% sur un an, souligne la FFA.

**B. Les contrats retraite PERP et Madelin (dernières informations disponibles arrêtées à fin juin 2019)**

Après la forte baisse observée au 1^{er} semestre 2018 (-17 %) due à la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019, les souscriptions nouvelles pour les plans d'épargne retraite populaire (Perp) et les contrats de retraite « Madelin » sont en augmentation (+9 %). A l'inverse, les cotisations versées au cours de la même période sur ces plans ou contrats sont en diminution (-8 %).

Au cours du 1^{er} semestre 2019, 32 000 nouveaux Perp ont été souscrits auprès des sociétés d'assurance, soit une augmentation de 14 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. Le nombre de plans en phase de constitution en cours au 30 juin 2019 est en légère baisse (-1 % sur un an, à 2,4 millions de plans). Le montant des cotisations versées sur les Perp (0,7 milliard d'euros) est en forte baisse de 12 %. Les provisions mathématiques des Perp en phase de constitution s'élèvent à 18,4 milliards d'euros à fin juin 2019, en progression de 5 % sur un an.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, 30 000 nouveaux contrats de retraite « Madelin » ont été souscrits, en hausse de 3 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. 1,1 million de contrats sont en cours de constitution auprès des sociétés d'assurance à fin juin 2019, en progression de 1 % sur un an. Les cotisations versées sur les contrats de retraite « Madelin » au cours du 1^{er} semestre 2019 s'établissent à 1,2 milliard d'euros, en baisse de 6 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. Les provisions mathématiques des contrats en phase de constitution au 30 juin 2019 (30,7 milliards d'euros) sont en progression de 3 % sur un an.
(Sources : FFA)

**LES CONTRATS D'ASSURANCE RETRAITE DES PARTICULIERS**

Conjoncture - Situation à fin juin 2019

Plans d'épargne retraite populaire (Perp) en phase de constitution (résultats provisoires)

	2018		2019
	Fin juin	Fin décembre	Fin juin
Nouveaux plans souscrits (en milliers)	28	53	32
Evolution ⁽¹⁾	-20 %	-49 %	+14 %
Plans en cours (en milliers)	2 472	2 465	2 447
Evolution ⁽¹⁾	-0 %	-1 %	-1 %
Cotisations (en millions d'euros)	753	1 571	663
Evolution ⁽¹⁾	-1 %	-34 %	-12 %
Provisions mathématiques (en millions d'euros)	17 598	17 702	18 414
Evolution ⁽¹⁾	+10 %	+2 %	+5 %

⁽¹⁾ par rapport à la même période de référence de l'année précédente**Contrats de retraite « Madelin » en phase de constitution (résultats provisoires)**

	2018		2019
	Fin juin	Fin décembre	Fin juin
Nouveaux contrats souscrits (en milliers)	29	55	30
Evolution ⁽¹⁾	-15 %	-17 %	+3 %
Contrats en cours (en milliers)	1 116	1 121	1 127
Evolution ⁽¹⁾	+1 %	+1 %	+1 %
Cotisations (en millions d'euros)	1 281	2 580	1 201
Evolution ⁽¹⁾	+1 %	-6 %	-6 %
Provisions mathématiques (en millions d'euros)	29 812	29 687	30 666
Evolution ⁽¹⁾	+2 %	-1 %	+3 %

⁽¹⁾ par rapport à la même période de référence de l'année précédente

2- LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO-CROISSANCE DE CARDIF

2-1 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 31/12/2019

- A fin décembre 2019, la valeur boursière du fonds s'élève à 204 millions d'euros, en progression sensible sur 2018 (165M€ +23,6%). Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- On relève une déformation assez nette du portefeuille avec un recul de 5,1 points de la part des obligations et une augmentation de 4,8 points de celle des actions. Ces arbitrages et réallocations de portefeuille entraînent un accroissement de la sensibilité de l'actif au risque actions et un recul de sa sensibilité au risque de taux.
- A noter également une croissance plus modeste de l'immobilier.
- Une analyse plus détaillée de la poche obligataire fait apparaître un arbitrage des emprunts d'états au profit du secteur privé correspondant à la recherche d'une meilleure performance. Au sein de ce portefeuille d'obligations privées, on note une baisse du secteur financier avec un rééquilibrage au profit des autres secteurs.
- A noter toutefois que la qualité du portefeuille demeure inchangée avec A+.
- Le taux de rendement du PERP a été de 1.20% net de frais en 2019 pour un taux de rendement brut de 1.77%. Une reprise de PB de 0,32% a été effectuée. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes n'est pas encore connue à ce jour.

2-2 Le fonds en Euros cantonné du PERP des particuliers au 31/12/2019

- Les encours en valeur boursière du fonds en euros s'élèvent au 31 décembre 2019 à 517 M€ en progression de 15,4% sur 2018.
- On remarque un recul sensible de 2,5 points du poids des obligations au profit d'une augmentation de 3,8 points des actions. Cette évolution entraîne une évolution marquée de la sensibilité du portefeuille au risque actions et un recul de la sensibilité de l'actif aux taux.
- Dans le détail on constate au sein des produits obligataires, un recul des emprunts d'état au profit du secteur privé et au sein de ce dernier, une quasi stabilité à un niveau très important du secteur financier.
- La qualité du portefeuille des obligations demeure bonne avec un rating A sans changement.
- En 2019, le taux de rendement brut du Fonds a été de 2,66%. Net de frais, le taux attribué aux adhérents a été fixé à 1,20%. Il a été effectué une dotation à la Provision pour Participation aux Bénéfices de 0,47%. En ce qui concerne les rentiers, la revalorisation des rentes n'est pas encore connue à ce jour.

2-3 Le fonds général CARDIF en Euros au 31/12/2019

Face à l'absence d'amélioration des perspectives économiques mondiales, l'exposition actions du fonds a été réduite au cours du second semestre 2019. Sur la partie obligataire, le fonds a dû faire face à l'effondrement des taux longs durant l'été, notamment sur les obligations d'état françaises qui ont touché pour la première fois, le niveau de 0%.

Face à ces évolutions, la diversification des actifs a été poursuivie vers l'immobilier, les sociétés non cotées, les projets d'infrastructure. Le fonds a également investi dans des actifs de diversification de taux



tels que les obligations à haut rendement et les prêts à l'économie. Ces investissements offrent des perspectives de rendement complémentaire par rapport aux actifs classiques. La part de ces investissements dans le portefeuille reste limitée mais progresse régulièrement au fil des années et contribue à la bonne tenue du rendement du fonds en euros.

Pour 2020, toutes choses restant égales par ailleurs, les orientations de gestion devraient demeurer identiques à celles suivies au cours de l'année écoulée.

2-4 Les fonds Eurocroissance CARDIF au 31/12/2019

Le fonds Euro-croissance permet d'investir sur le long terme, entre 8 et jusqu'à 40 ans (selon les dispositions du contrat). L'assuré est libre de fixer la durée qui lui convient en fonction de ses projets d'avenir et de sa stratégie patrimoniale globale. À l'échéance choisie, le capital investi sera garanti. Au terme, la garantie pourra être prorogée pour une nouvelle durée de son choix.

2-4-1 Fonds Eurocroissance Avenir Retraite

Dans un environnement économique et financier incertain, la performance annuelle du fonds Eurocroissance Avenir Retraite s'élève à +9,36% nets de frais de gestion pour l'année 2019. Depuis son lancement en octobre 2010, la performance est de +39,32% nets de frais de gestion à fin 2019. Le taux de rendement annualisé sur la période du 31 octobre 2010 au 31 décembre 2019 est de 3,69% nets de frais de gestion.

Actions

A partir de janvier, dans le contexte d'un retour à une politique accommodante de la part de la Banque Centrale Américaine et de la poursuite des négociations entre les États-Unis et la Chine, l'allocation actions a été portée de 21% à 26%. Après une hausse des marchés actions supérieure à 15% à fin avril, et une prise de bénéfices partielle, l'allocation a été ramenée à 20%. Après l'été, au fur et à mesure de la dissipation des risques de Brexit désordonné et des avancées vers la signature d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine, des achats sur la zone euros ont renforcé l'exposition qui s'établit à 24% à fin décembre.

Obligations

Les achats de début d'année ont porté principalement sur des obligations d'Etat françaises de maturité 15 à 20 ans à un taux moyen de 0,50%. Les prises de bénéfices consécutives à la baisse des rendements à partir du moins de mai ont été réalisées sur des obligations d'entreprises. Après les importantes baisses de taux durant l'été, des prises de bénéfices ont aussi été effectuées sur les obligations d'Etat au moins d'août.

A partir de septembre, la part obligataire du portefeuille a été renforcée en lien avec la légère hausse des taux. Ces achats se sont portés principalement sur des obligations d'entreprises dont la rémunération était redevenue attractive.



Allocation d'actifs

<i>Exposition en millions d'euros en valeur de marché (*)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux fixes	216	211
<i>dont emprunts d'Etat</i>	<i>170</i>	<i>160</i>
Obligations Indexées Actions et Convertibles	3	3
Actions et OPCVM Actions	74	66
Court Terme	17	32
TOTAL	310	312

** coupon couru inclus et montant net des dettes représentatives des titres mis en pension*

En fin d'année 2019, la sensibilité taux du portefeuille s'établit à 5,47 contre 5,63 à fin 2018. L'allocation obligataire taux fixe s'élève à 69,7%.

2-4-2 Fonds Eurocroissance Patrimoine

La performance du fonds Eurocroissance Patrimoine s'élève à +6,64%, nets de frais de gestion pour l'année 2019. Depuis sa création, en mars 2012, la performance est de +33,8% nets de frais de gestion. Le taux de rendement annualisé sur la période du 31 mars 2012 au 31 décembre 2019 est de 3,84% nets de frais de gestion.

Actions

A partir de janvier, dans le contexte de changement de politique monétaire de la Banque Centrale Américaine (FED) moins restrictive et des poursuites de négociations entre Etats-Unis et Chine, des achats ont été réalisés pour porter l'allocation de 14% à 19%. Après une hausse des marchés actions supérieure

à 15% à fin avril, l'allocation actions a été réduite en prenant une partie de nos bénéficiaires. L'allocation est alors passée de 19% à 13%. Après l'été, au fur et à mesure de la dissipation des risques de Brexit désordonné et des avancées vers la signature d'un accord commercial entre Etats-Unis et Chine, l'exposition actions a été renforcée via des achats sur la zone euro. A fin décembre l'allocation est de 21%.

Obligations

Les achats de début d'année ont porté principalement sur des obligations d'Etat françaises de maturité 15 à 20 ans à un taux moyen de 0,50%. Les prises de bénéfices consécutives à la baisse des rendements à partir du moins de mai ont été réalisées sur des obligations d'entreprises. Après les importantes baisses de taux durant l'été, des prises de bénéfices ont aussi été effectuées sur les obligations d'Etat au moins d'août.

A partir de septembre, la part obligataire du portefeuille a été renforcée en lien avec la légère hausse des taux. Ces achats se sont portés principalement sur des obligations d'entreprises dont la rémunération était redevenue attractive.

**Allocation d'actifs**

<i>Exposition en millions d'euros en valeur de marché (*)</i>	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux fixes	469	475
<i>dont emprunts d'Etat</i>	392	352
Obligations Indexées Actions et Convertibles	4	4
Actions et OPCVM Actions	139	79
Court Terme	60	148
TOTAL	672	706

** coupon couru inclus et montant net des dettes représentatives des titres mis en pension*

En fin d'année 2019, la sensibilité taux du portefeuille s'établit à 4,79 contre 4,82 à fin 2018. L'allocation obligataire taux fixe s'établit à 69,8% au 31 décembre 2019.

3 – LE FONDS EN EUROS D'ASSUVIE

En 2019, La gestion financière d'Assuvie a été caractérisée par l'adoption d'une gestion flexible à la fois sur la poche obligataire et sur celle des actifs risqués. Le niveau de trésorerie a été abaissé dans un contexte où la perspective de hausse des taux à court terme se réduisait et il a été adopté une gestion tactique des investissements à plus fort risque.

Cela s'est traduit par :

- Réallocation du programme d'obligations souveraines de maturités longues vers des obligations d'entreprises notées A et BBB offrant un meilleur rendement. En effet, les niveaux des taux d'intérêts ont fortement baissé sur l'année alors que les primes sur les emprunts d'État se sont maintenues sur leurs moyennes historiques rendant ces dernières plus attractives sans nécessiter d'augmenter trop le profil de risque.
- Gestion tactique des actifs risqués. Des cessions d'actions cotées ont été opérées au fur et à mesure de la hausse des valorisations des actions pour réinvestir vers des actifs offrant le même niveau de revenus courants mais plus protecteurs en cas de retournement du marché.

Au total, les principales modifications de la structure d'actifs sont les suivantes :

- Légère hausse de la part des produits de taux et baisse de la trésorerie :
 - La VNC des produits de taux représentait 443 MEUR à fin 2018 et s'établit à 446 M EUR fin 2019 malgré la réduction de la taille du portefeuille.
 - Au 31/12/2019 la trésorerie représente 2% de la VNC totale, en baisse par rapport à 2018 où elle représentait 4.8%
- Écrêtement de l'exposition actions maintenue à 6%
 - Des ventes de 2 M€ d'actions sur la fin d'année et des remboursements de produits structurés pour 3.5 M€ ont permis de maintenir stable la part actions dans le portefeuille.
- Stabilité de l'exposition immobilière
 - La VNC de la poche immobilière est de 8M€ EUR fin 2017, soit 1,6% de la VNC totale.



4 -LES RECLAMATIONS ENREGISTREES A CARDIF sur les PERP et sur les contrats de retraite Madelin

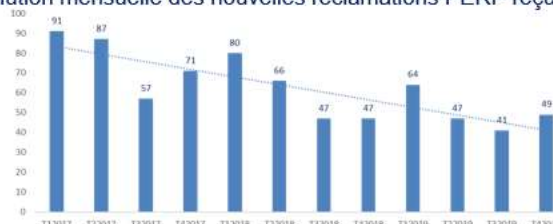
Vision réclamations PERP (global): 121 333 contrats et 201 réclamations*, soit 1,65 réclamations pour 1000 contrats à fin décembre 2019 (en baisse par rapport à la même période 2018 : 1,94)

Evolution annuelle des réclamations PERP : Une tendance à la baisse : - 16% vs 2018

2017	2018	2019
309	240	201

*Contrats Perp : Plan d'Épargne Retraite des Particuliers, Cardif Multi plus PERP

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations PERP reçues depuis 2017



Adhésion :
4% des réclamations

Principales opérations:

- Souscription : 9

Vie du contrat :
62% des réclamations

Principales opérations : 125

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 46
- Rentes : 24
- Transfert : 23
- Pas d'opération (il s'agit de réclamations liées à des demandes de copie des contrats/CG/ Bons d'adhésion/Bons de souscription..) : 10
- Versement ponctuel : 7
- Modification administrative 8
- Prime programmée : 7

Fin de contrat :
34% des réclamations

Principales opérations : 67

- Demande de déblocage exceptionnel : 62
- Gestion de successions : 5

Les réclamations restent majoritairement liées aux cas de déblocages exceptionnels : invalidité, licenciement, fin de droits assedic et liquidation judiciaire

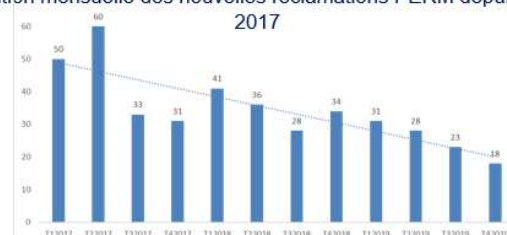
Vision réclamations PERM : 56 220 contrats et 100 réclamations, soit 1,80 réclamations pour 1000 contrats à fin sept 2019 (en baisse par rapport à la même période de 2018 :2,7 pour 1000)

Evolution annuelle des réclamations PERM : Une tendance à la baisse : - 21% vs 2018

2017	2018	2019
176	139	100

*Contrats Perm : Plan Épargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'épargne Retraite Agriculteurs, Cardif Retraite Professionnels Plus

Evolution mensuelle des nouvelles réclamations PERM depuis sept 2017



Adhésion :
Pas de réclamations

Pas de réclamations

Vie du contrat :
60% des réclamations

Principales opérations :

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 8
- Rentes : 12
- Pas d'opération (il s'agit principalement de non réception attestation Loi Madelin, non réception IA, demande d'attestation ou de copie loi Madelin, déductibilité des versements, valorisation des contrats) : 12
- Transfert : 12
- Versement ponctuel : 5
- Prime programmée : 5

Fin de contrat
40% des réclamations

Principales opérations :

- Demande de déblocage exceptionnel : 26
- Demande de liquidation de la rente : 10
- Gestion de succession : 4

5 L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2019

5-1 La vie des contrats

En 2019, l'Association a signé les conventions relatives au PER dans les 3 versions destinées respectivement aux clients de la banque de détail et de la gestion privée de BNP Paribas ainsi qu'aux clients des conseillers en gestion de patrimoine. Ce nouveau contrat, prévu dans la loi PACTE, permettra aux adhérents assurés de préparer leur retraite dans des conditions favorables et constitue une étape importante dans l'harmonisation des différents régimes de retraite par capitalisation existant aujourd'hui.

L'UFEP a également signé 2 nouvelles conventions en Prévoyance concernant le contrat « CARDIF Libertés Emprunteur » dont l'objet est de couvrir les assurés emprunteurs en cas de décès, perte totale et irréversible d'autonomie, perte d'emploi. A la différence de la précédente rédaction, le choix est laissé à l'emprunteur d'avoir une cotisation d'assurance fixe ou variable. La cotisation fixe d'assurance, calculée sur le capital emprunté, est à privilégier si un remboursement anticipé du crédit immobilier est envisagé. A l'inverse la cotisation d'assurance variable, calculée sur le capital restant dû, est la formule à choisir par l'emprunteur qui souhaite conserver son crédit jusqu'à son terme.

Le Conseil d'administration de l'UFEP a validé 4 résolutions concernant des modifications de contrats qui feront l'objet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale 2020 :

- **Résolution 7** : suppression d'une option permettant de proroger la garantie au-delà du choix initial pour les adhérents dont l'épargne est investie sur un fonds Eurocroissance. Compte-tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêts sur les marchés, cette possibilité de prorogation a en effet semblé non pertinente au Conseil et contraire à l'intérêt des assurés.
- **Résolution 8** : modification à la hausse des seuils d'investissement sur les supports immobiliers afin de limiter les entrées/sorties sur des supports et de privilégier la stabilité des investissements.
- **Résolution 9** : ajout d'une unité de compte (SCI CAPIMMO) investie en immobilier dont les caractéristiques spécifiques de frais et de valorisation nécessitent qu'il soit approuvé par les adhérents concernés.

Résolution 12 : Depuis quelques années, l'UFEP s'est préoccupée du faible rendement de l'épargne investie sur les unités de compte BNP Paribas Perspectives 2019- 2021 et BNP Paribas Perspectives Court Terme. L'UFEP a obtenu de l'assureur CARDIF et de BNP Paribas, distributeur du PERP dénommé Plan d'Épargne Retraite des Particuliers que, pour les contrats investis à 100% dans le mode de gestion à horizon, ce compartiment soit remplacé à l'avenir par le Fonds en euros du Plan. Cette substitution de support interviendra lors de l'arbitrage effectué automatiquement 5 ans avant la date prévue de départ en retraite de l'adhérent. Ce changement constituant une modification du contrat requiert une approbation des adhérents.

En complément de ce changement et dans le même esprit de recherche d'une meilleure rémunération pour l'épargne de ses adhérents, l'UFEP a également obtenu de l'assureur CARDIF, pour le Plan d'Épargne Retraite des Particuliers, qu'il abandonne une partie de sa rémunération sur le compartiment BNP Paribas Perspectives Court Terme.

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration de l'association s'est réuni deux fois en 2019, en mars et en novembre. Aux mêmes périodes se sont tenus les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Épargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / Bnp Paribas Multi-Placements PERP ».

L'Assemblée Générale s'est tenue le mardi vingt et un mai 2019 sous la présidence de M. Jean Marc Altwegg. Les 328 186 adhérents épargne et rentes avaient été convoqués par courrier postal et électronique entre le

14 février et le 24 avril 2019, et les adhérents Prévoyance par voie de presse dans une parution du journal Le Figaro du lundi 15 avril 2019.

Tous les bulletins de participation reçus jusqu'au 20 mai 2019 au matin ont été comptabilisés.

Au cours de cette assemblée sont intervenus : M. Nicolas GUIRONNET, de la Direction Actuariat France de l'assureur CARDIF, M. Pascal WOLLJUNG de la Direction Gestion d'actifs de l'assureur CARDIF, M. Alexandre THIERRY de la Direction Gestion d'actifs de GROUPEAMA pour compte d'ASSUVIE et enfin M. Pierre LE MOINE, Directeur Général de la Compagnie d'assurance ASSUVIE.

L'ordre du jour était le suivant :

-Présentation de la loi PACTE (*Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises*) et information sur l'avancement du projet de Régime Universel de Retraite

-Rapport de gestion 2018 de l'Association, comptes 2018 et budget 2019 de l'UFEP,

-Suivi des réclamations chez CARDIF

Rapports et comptes des Comités de surveillance des PERP,

-Gestion financière des fonds en euros de l'assureur CARDIF, Gestion financière des fonds en euros de l'assureur ASSUVIE,

-Vote des résolutions.

- Les adhérents se sont prononcés pour 2022 d'entre eux via le site de vote en ligne et pour 2539 par courrier postal. Des cartes d'entrée à l'auditorium avaient été adressées à 119 personnes. Etaient présentes en salle, au vu de la liste d'émargement et des bulletins de participation collectés, 67 personnes dont 19 adhérents au Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP, 7 adhérents au Plan CARDIF Multi-Plus PERP (nommé aussi BNP Paribas Multi-Placements PERP).
- Des décomptes effectués il est ressorti un total de 4541 votants, hors votes nuls, à la résolution unique de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la modification des statuts ainsi qu'aux résolutions n° 1 à 7 de l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour les résolutions 8 à 13 relatives aux PERP, 632 et 232 votants, hors votes nuls, ont été recensés respectivement pour le Plan d'Épargne Retraite des Particuliers PERP d'une part et le Plan CARDIF Multi-Plus PERP ou BNP Paribas Multi-Placements PERP d'autre part. Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées

5-3 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2019

Les états financiers de l'exercice arrêté au 30 septembre 2019 ont été audités par le Cabinet Deloitte, Commissaire aux comptes de l'association. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 novembre 2019. Un résumé de ces comptes est annexé au présent rapport.

Le Commissaire aux comptes a également contrôlé les conventions conclues antérieurement et qui se poursuivent sans changement avec CARDIF, le GIE BNP Paribas et avec un membre du Conseil d'Administration qui a un contrat de travail à temps partiel avec l'association.

5-4 Les statuts et le Code de déontologie

La loi PACTE introduit un nouveau type de contrat d'épargne, le Plan Épargne Retraite dont la version individuelle a été souscrite par votre association. Comme pour les PERP, la loi impose la mise en place, pour le Plan Épargne Retraite individuel, d'un ou plusieurs Comités de surveillance. Ceci implique une modification des statuts et du Code de déontologie. Cette modification fait l'objet d'une résolution soumise à l'approbation des adhérents lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2020. Les projets de statuts et code de déontologie modifiés sont consultables sur le site de l'UFEP et sur le site de vote.

Information

Lors du Conseil d'administration du 21 novembre 2019 M. Jean-Marc ALTWEGG, Président de l'UFEP, a présenté sa démission pour raisons personnelles. Le Conseil a élu pour le remplacer, M. Patrick JOACHIMSMANN administrateur de l'association, et il l'a également nommé comme son représentant dans les différents Comités de surveillance existants ou à créer.

CONCLUSION

Comme nous le présentions en 2018, l'année 2019 a été riche en bouleversements : taux d'intérêts négatifs, interrogations sur les fonds en euros, restructuration des produits retraite, apparition de nouveaux acteurs dans le champ de l'épargne retraite.

Dans cet univers en transformation, votre association a travaillé avec son partenaire CARDIF pour construire un nouveau produit retraite, adapté aux besoins de ses adhérents et tirant le meilleur parti des possibilités offertes par la loi PACTE.

Nous devons maintenant construire une nouvelle gouvernance, efficace et pertinente. Votre association et son Conseil d'Administration restent mobilisés pour défendre les intérêts de ses adhérents et pour tirer parti de ces nouvelles opportunités.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 26 Mars 2020

**COMPTES RESUMES 2019 DE L'ASSOCIATION**

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Les comptes 2019 et le budget 2020

Chiffres en Euros	Budget voté UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019	Comptes UFEP 2019 du 01/10/2018 au 30/09/2019	Budget proposé UFEP 2020 du 01/10/2019 au 30/09/2020
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	18 000	17 325	15 000
Charges de fonctionnement	- 117 000	- 114 919	- 130 000
Charges de communication aux adhérents	- 130 000	- 123 085	- 125 000
TOTAL DES CHARGES	- 247 000	- 238 004	- 255 000
Résultat	- 229 000	- 220 679	- 240 000

Le résultat financier (17 325€) est légèrement inférieur au montant budgété (18 000€). Il est en baisse sur le réalisé de 2018 (19 855 €) en raison, principalement, de la réduction des produits de placement générés par la trésorerie.

Les charges totales 238 004 € sont inférieures au budget (247 000€). Les charges de fonctionnement sont contenues. Une diminution du nombre d'adhérents plus importante que prévue a pour conséquence une baisse des charges de communication.

Le résultat de l'exercice s'établit à - 220 679 €, légèrement meilleur que le résultat attendu à - 229 000€ corollaire de la baisse des charges de communication.

BUDGET 2020 Dans un environnement financier caractérisé par des taux très faibles de rémunération de l'épargne, l'exercice 2020, sauf retournement de marché, devrait encore une fois voir baisser les produits financiers. La mise en place du Plan Epargne Retraite devrait impacter la vie de l'association et notamment sa structure de gouvernance avec création d'un nouveau comité de surveillance et des charges de fonctionnement associées à cette nouvelle structure.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne grâce à la trésorerie provenant de l'accumulation en fonds associatifs des droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. A ce titre, elle a reçu dans l'exercice 2019 un montant de droits de + 53 307 € très inférieur au montant des droits perçus en 2018 de + 105 458 €. La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2018	1 620 259
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 53 307
Résultat exercice 2019	- 220 679
Variation créances et dettes	+ 414
Trésorerie au 30/09/2019	1 453 301

La consommation de trésorerie au cours de l'exercice est de 166 958 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 620 259 €) et celui constaté au 30 septembre 2019 (1 453 301 €). Dans le contexte de rendement obligataire faible et persistant, un placement de 500 000 € sur un contrat de capitalisation offrant une garantie en capital a été effectué en juillet 2018. A la différence des placements obligataires cet investissement ne génère pas de produits financiers chaque année mais uniquement lors d'opérations de rachat. Il en résulte une diminution apparente des produits financiers encaissés lors des arrêts annuels. Sa valorisation au 30/09/2019 est de 505 918 €.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2018 / 2019 (en euros)

ACTIF	30/09/2018	30/09/2019	PASSIF	30/09/2018	30/09/2019
Immobilisations	0	0	Fonds associatif net	1 832 563	1 668 241
Créances	7624	6 684	Résultat	- 217 629	- 220 679
Trésorerie	1 620 259	1 453 301	Fournisseurs à payer	12 949	12 423
Total	1 627 883	1 459 985	Total	1 627 883	1 459 985